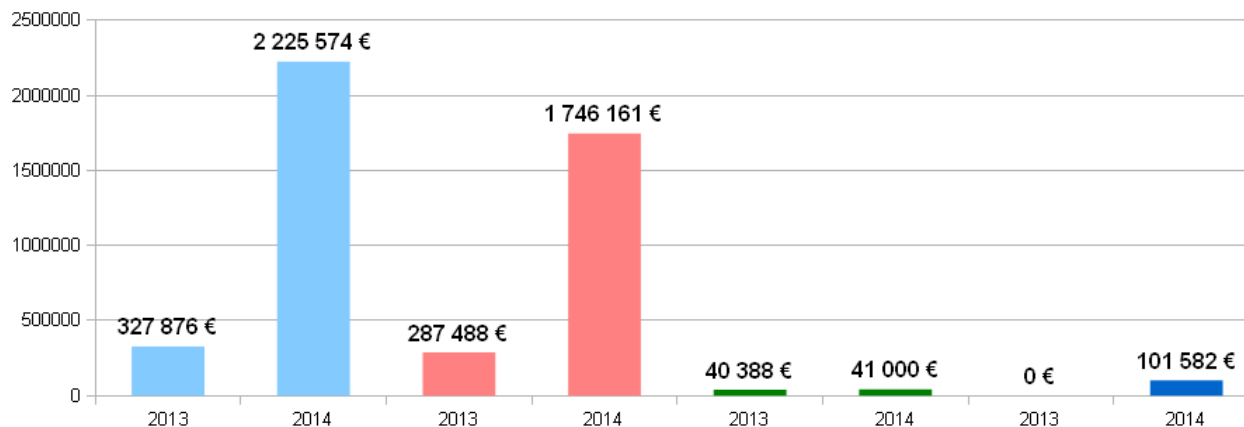


# DEPENSES INVESTISSEMENT 2013-2014

Les dépenses d'investissement concernent des opérations en capital.

Elles comprennent :

- les remboursements d'emprunts ;
- les prêts et avances accordés par la collectivité ;
- les dépenses directes d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, grosses réparations) ;
- les subventions d'équipements versées.



**BUDGET**

**INVESTISSEMENT, travaux**

**REMBOURSEMENT ANNUITE EMPRUNT, remboursement du capital des emprunts (hors emprunt 2014)**

**RESTE A REALISER, solde négatif du résultat de l'année antérieure à reporter**